

INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS A AUGEROLLES

Juin 2012



La loi du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile prévoit que la mairie doit fournir aux habitants de sa commune une information préventive sur les risques majeurs qui peuvent les concerter.

A Augerolles

La commune est concernée par :

- **Des risques naturels : inondations, mouvements de terrain, séismes, feux de forêts, le risque argile.**
- **Des risques technologiques : transports de matières dangereuses et explosions.**

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Les risques majeurs sont regroupés en 3 grandes familles :

- **les risques naturels** : inondation, mouvement des terrain, séisme, tempête, feux de forêts, éruption volcanique...

- **les risques technologiques** : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriel, nucléaire, rupture de barrage...

- **les risques de transport de matières dangereuses** : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,

- une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Le risque majeur résulte de la présence d'un événement potentiellement dangereux nommé « aléa », sur une zone aux enjeux humains, économiques et écologiques.

Ces **aléas** peuvent être naturels (inondations, mouvement de terrain, tempête, séismes, feux de forêt, ...) ou technologiques (transport de matières dangereuses, risque industriel, pollutions ...).

Le **risque** majeur se caractérise par la gravité de la situation et par une probabilité faible, si faible qu'on serait tenté de l'oublier.

S'informer sur Internet

Site Météo France : www.meteofrance.fr

Portail de la prévention des risques majeurs www.prim.net

Cartographie des risques cartorisque.prim.net

Atlas des zones inondables DIREN

Dossier départemental sur les risques majeurs Préfecture du Puy-de-Dôme

Les risques naturels dans le 63 DDE du Puy-de-Dôme

En cas d'urgence ou d'alerte :

SAMU	15
Police	17
Pompiers	18
Appel d'urgence européen	112
Gendarmerie	04

Pour s'informer à la radio lors d'un sinistre :

France Inter : GO 1852 m

France Inter : FM 99.2

France bleu Pays d'Auvergne : 102.5

France Info : : 105.5



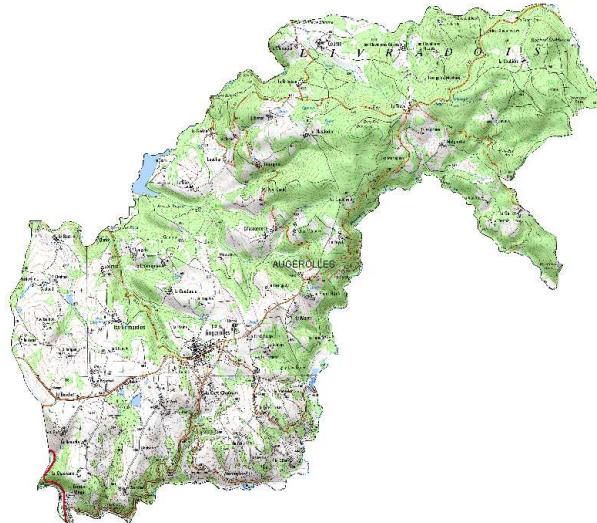


FEU DE FORET

SITUATION DU RISQUE

La totalité du territoire et particulièrement les hameaux du nord de la commune.

La commune d'Augerolles est classée en zone de risques moyen, du fait d'un taux de boisement supérieur à 30 %



MESURES PRISES PAR LA COMMUNE

Mise en place de points d'eau et de bornes incendie.
Repérage et entretien des chemins d'évacuation.

CONSIGNE DE SECURITE :

Que faire en cas de feu ?

L'alerte est diffusée par la sirène.

En cas d'incendie, sans rupture de levée, votre quotidien pourra être perturbé par :un dysfonctionnement des réseaux d'eau, gaz, téléphone et électricité, des voies, routes coupées et services de proximité perturbés...



Fermez les portes et les aérations



Coupez l'électricité et le gaz



Rentrez dans le bâtiment en dur le plus proche



Ecoutez la radio pour connaître les consignes



Ne téléphonez pas, libérez la ligne pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux

<u>AVANT</u>	<u>PENDANT</u>	<u>APRES</u>
<ul style="list-style-type: none">Respecter les mesures de préventions définies par les autorités de police (interdictions de feux, éco-buages)repérer les chemins d'évacuation, les abrisdébroussailler régulièrement les abords des résidencesvérifier l'état des fermetures et des toituresprévoir des moyens de lutte contre l'incendie; points d'eau, matériel d'arrosageaménager des zones coupe feu dans des parcelles importantes.	<ul style="list-style-type: none">Dès constatation du départ d'un feuappeler les pompiers au 18 ou 112attaquer le feu si possiblerechercher un abri et signaler votre présencefuir si vous n'avez pas d'abri en utilisant les voies existantesrespirer au travers d'un chiffon humidene pas sortir de sa voiture et l'isoler le plus possible de toute végétationdans un bâtiment, arroser les boiseries extérieures et les abords immédiats, fermer portes et fenêtresfermer le gazocculter les aérations avec du linge humideouvrir l'accès à votre parcelle pour faciliter l'accès des pompiersen cas d'évacuation, suivre les ordres des forces de police en emportant le strict nécessaire	<ul style="list-style-type: none">Appeler les sapeurs pompiers si vous constatez toute anomalie: reprise de feu, structure de bâtiment



RISQUE SISMIQUE

SITUATION DU RISQUE

La totalité du territoire de la commune.



MESURES PRISES PAR LA COMMUNE

Sensibilisation des enseignants, des élèves et des personnels d'éducation afin que les établissements scolaires mettent en pratique les consignes générales en cas de séisme.

CONSIGNE DE SECURITE : Que faire en cas de séisme ?

- Ecouter la radio : France Bleu Pays d'Auvergne 102.5 Mhz ou France Info 105.5 Mhz

Pendant la première secousse :	Après la première secousse :
 Abritez-vous sous un meuble solide.	 Eloignez vous des bâtiments.
 Coupez l'électricité et le gaz.	 Évacuez le bâtiment.
	 Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre, sur les stations : FM France Inter (90,4 Mhz), France Info (105,5 Mhz), France Bleu Pays d'Auvergne (102,5 Mhz)
	 N'allez pas chercher les enfants à l'école ; l'école s'occupe d'eux
	 Ne téléphonez pas libérez les lignes pour les secours

AVANT	PENDANT la première secousse	APRES la première secousse
<p>Repérer : Les points de coupures du gaz, de l'eau et de l'électricité.</p> <p>Fixer : Les appareils et les meubles lourds.</p> <p>Préparer : Un plan de regroupement familial (repérer des abris).</p> <p>Privilégier : Les constructions parasismiques.</p> <p>S'informer : Des risques et des consignes de sauvegarde..</p>	<p><u>RESTER OU L'ON EST .</u></p> <p>A l'intérieur : Se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres.</p> <p>A l'extérieur : Ne pas rester sous des fils électriques ou ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures,).</p> <p>En voiture : S'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.</p> <p>Se protéger : La tête avec les bras.</p> <p>Ne pas allumer : De flamme.</p>	<p><u>EVACUER LE PLUS VITE POSSIBLE</u></p> <p>Se méfier : Des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.</p> <p>Ne pas prendre : Les ascenseurs pour quitter un immeuble.</p> <p>Vérifier l'eau, l'électricité, le gaz.</p> <p>Couper les compteurs.</p> <p>En cas de fuite de gaz : Ouvrir les fenêtres et les portes</p> <p>Prévenir les autorités.</p> <p>S'éloigner : De tout ce qui peut s'effondrer et écouter la radio.</p> <p>Ne pas aller : Chercher ses enfants à l'école, leurs enseignants s'occupent d'eux, ils seront pris en charge de façon prioritaire.</p>



INONDATIONS

SITUATION DU RISQUE

Hameaux situés près de la Dore : zone de Giroux-Vieux, du Couzon : Chavaroux

MESURES PRISES PAR LA COMMUNE

- Prise en compte des zones inondables dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

CONSIGNE DE SECURITE : Que faire en cas d'inondation ?

L'information sur l'évolution des risques est donnée par le Préfet en fonction des prévisions à 2 jours du service d'annonce des crues. Le maire, la gendarmerie ou les pompiers sont informés.

Deux niveaux d'alerte de la population sont prévus :

- a) l'alerte donnée par la préfecture et diffusée par la sirène
- b) l'alerte donnée par la commune et diffusée par haut-parleur ou par l'équipe municipale



Fermez les portes et les aérations

Coupez l'électricité et le gaz

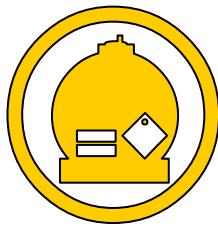
Montez dans les étages

Ecoutez la radio pour connaître les consignes

Ne téléphonez pas, libérez la ligne pour les secours

N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux

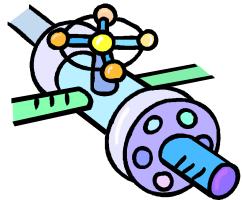
<u>AVANT</u>	<u>PENDANT</u>	<u>APRES</u>
<p>S'informer : Sur son contrat d'assurance (prise en compte des frais d'assèchement, nettoyage ...)</p> <p>Prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les meubles, objets, matières, produits à mettre au sec• La coupure de l'électricité et du gaz, penser à la localisation du disjoncteur électrique et de tous robinets d'arrêt qui devront être fermés en cas d'urgence (circuits d'eau, gaz, fuel ...)• L'obturation des entrées d'eau possibles (portes, soupiraux, événets)• L'amarrage des cuves et de tous « flottants »• Les véhicules à garer• Faites des réserves d'eau et d'alimentation.• Les moyens d'évacuation• Réalisez une liste d'affaires personnelles utiles en cas d'évacuation : papiers d'identité, livret médical, cartes bancaires, chéquiers, médicaments	<p>S'informer</p> <p>De la montée des eaux auprès du service de Prévision des Crues, de la mairie, des médias (écoutez la radio)</p> <p>Dès l'alerte :</p> <ul style="list-style-type: none">• Coupez le courant électrique et les circuits de gaz, fuel, ...• Allez sur les points hauts (étage)• N'évacuez que si vous êtes forcés ou si vous recevez l'ordre des autorités.	<p>Agir :</p> <ul style="list-style-type: none">• Aérez votre habitation, désinfecter à l'eau de javel.• Dès que l'habitation est sèche, rétablissez le courant électrique et le chauffage modérément afin d'éviter les dilatations.• Ne vous engagez pas sur une aire inondée.• Pensez à faire l'inventaire de vos dégâts avec prise de photos argentiques pour l'assurance.• Prenez contact avec la mairie pour établir le dossier de catastrophe naturelle.



TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

SITUATION DU RISQUE

La commune d'Augerolles est classée en zone de risques très faible pour le transport routier et les canalisations de gaz haute pression



MESURES PRISES

- prise en compte des zones concernant les canalisations gaz *dans le PLU*

CONSIGNE DE SECURITE -

- Deux niveaux d'alerte de la population sont prévus :
 - a) l'alerte donnée par la préfecture et diffusée par la sirène
 - b) l'alerte donnée par la commune et diffusée par haut-parleur ou par l'équipe municipale



- | | | | | | |
|------------------------------------|--|---|---|--|---|
| Fermez les portes et les aérations | Rentrez dans le bâtiment en dur le plus proche | Ne fumez pas, (éteignez toute flamme nue) | Ecoutez la radio pour connaître les consignes | Ne téléphonez pas, libérez la ligne pour les secours | N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux |
|------------------------------------|--|---|---|--|---|

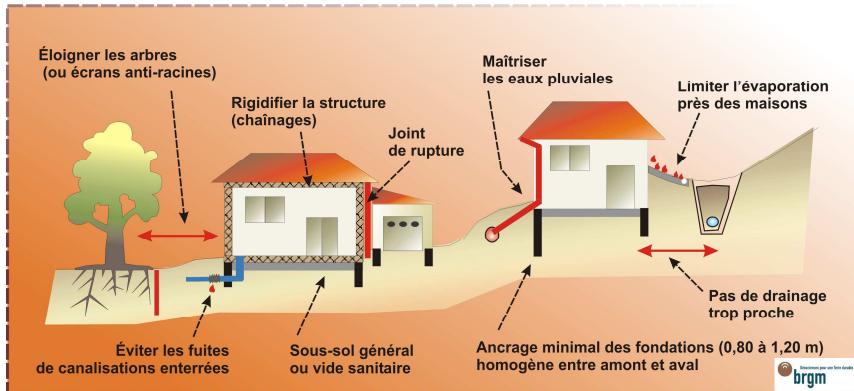
<u>AVANT</u>	<u>PENDANT</u>	<u>APRES</u>
<p>Connaître les consignes de confinement et les caractéristiques des plaques sur les PL</p>	<p>Si vous êtes témoin d'un accident donner immédiatement l'alerte aux pompiers ou à la gendarmerie en précisant le lieu exact, la nature du moyen de transport, le numéro du produit et le code danger de la plaque orange à l'arrière ou à l'avant du véhicule</p> <p>Si un nuage toxique viens vers vous : s'éloigner le plus possible selon un axe perpendiculaire au vent</p> <p>Obéissez aux consignes des services de secours selon les ordres, se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter la zone</p>	<p>Si vous êtes confinés :</p> <ul style="list-style-type: none">• Aérez le local ou vous étiez aller s'identifier aux services de secours• consulter un médecin en cas de doute (irritations, céphalées)



LE RISQUE ARGILE

Le phénomène de **retrait-gonflement lié aux argiles**, est la conséquence d'un changement d'humidité de sols argileux, capables de fixer l'eau disponible mais aussi de la perdre en se rétractant en cas de sécheresse.

Ce processus lent et continu peut provoquer des dégâts très importants sur les constructions, pouvant dans les cas extrêmes rendre inhabitables les locaux.



L'ALERTE

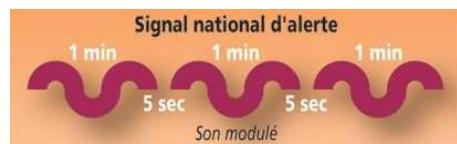
L'alerte en cas de danger imminent :

Deux niveaux d'alertes sont prévus :

L'alerte donnée par la préfecture et diffusée par la sirène et l'alerte par haut-parleur

Le signal national d'alerte

Il est donné par une sirène au son modulé, c'est-à-dire montant et descendant. Ce signal dure trois fois une minute, espacé de 5 secondes.



En fonction des événements, l'alerte peut-être donnée par haut-parleurs pouvant diffuser des consignes spécifiques.

Comment réagir ?

Mettez-vous aussitôt à l'abri dans votre habitation ou à défaut dans un local fermé, écoutez la radio (à piles) et **appliquez les consignes de sécurité qui vous seront données**.

N'allez pas chercher vos enfants à l'école, au lycée : ils seront pris en charge par l'établissement ou ils se trouvent.

Si vous devez évacuer votre domicile, ne paniquez pas : quittez-le avec un sac contenant l'essentiel, à savoir : vos papiers d'identité, livrets médicaux, de l'argent, des vêtements chauds et vos médicaments indispensables.

Evitez de téléphoner (sauf urgence absolue), vous risquez de saturer le réseau.

En fin d'alerte :

Signal continu de la sirène pendant 30 secondes



Messages par haut-parleurs sur véhicules
Messages par les médias.

L'alerte en cas de danger prévisible

Selon les événements, et sur recommandations de la préfecture, la mairie peut être amenée à donner des informations et consignes spécifiques par des messages diffusés.

Les bons réflexes à avoir...

Préparez votre famille :

- Apprenez avec votre famille le son de l'alerte, les consignes de sécurité et les moments où elles s'appliquent.
- Expliquez à vos enfants les différents risques, comment les reconnaître et quelles consignes ils doivent appliquer.
- Etablissez une liste des numéros d'urgences, apprenez à vos enfants comment contacter les secours.
- Faites des exercices d'évacuation ou de confinement pour apprendre à vos proches les bons gestes en cas de crise.
- Apprenez les gestes qui sauvent : Prévention et Secours Civiques de niveau 1(P.S.C 1 anciennement appelé AFPS).



Préparez vos kits d'urgence :

- Lampes de poches.
- Radio à piles.
- Piles de rechange pour radio et lampe.
- Liste des numéros utiles.
- Trousse premier secours avec médicaments nécessaires à la famille.
- Bougies et briquets ou allumettes à mettre dans une boîte métallique étanche.
- Change complet de vêtements et de chaussures.
- Une couverture de survie et un sac de couchage par personne.
- Produits d'hygiène essentiels.
- Papiers importants dans une boîte étanche avec les photos de votre domicile.
- Un double de vos paires de lunettes.
- Vos besoins alimentaires pour 72h :
 - Eau potable embouteillée, au moins 3 litres par personne et par jour.
 - Aliments non périssables en conserve avec ouvre-boîte.
 - Pain grillé et biscuits.
 - Sel, poivre, café soluble, thé, chocolat...
 - Réchaud, combustible, ustensiles, assiettes et verres jetables.



Toutes ces étapes ont une logique préventive afin que vous puissiez vous mettre en sécurité sans panique et attendre les secours calmement lors d'une crise. Quelle que soit votre situation géographique, il est important de ne pas oublier que vous êtes susceptible de subir les effets d'une crise. Les consignes de sécurité s'appliquent partout, il est important de les connaître et de les respecter, pour la sécurité de votre entourage si ce n'est pour votre propre sécurité.

Pour info :

Lors d'une catastrophe, le temps de réaction doit être assez court pour espérer une mise à l'abri ou une évacuation réussie. Cependant, sans une réelle préparation vous êtes plus vulnérable. L'organisation et la préparation restent des facteurs importants pour y remédier.

En savoir plus : www.prim.net/citoyen